

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2016

Sous la présidence de M. Cédric PAYNON, Maire

Présents : FOUSSE Louis, BONNET François, COUILLAULT Béatrice, EL MOUAFAK Nadia, EVEN Christine, GERARDY Pierre-Paul, GUIRKINGER Sandra, LAUER Chantal, LECOMTE Michel, ROCK Nicolas, SADLER Jessica, TRONCA Nadine, WIBRATTE Olivier,

Excusé avec Procurations : ZEIMETH Fernand donne procuration à ROCK Nicolas

1. Communication du Maire

Par délibération du Conseil du 27 mai 2014 et en application de l'article L 2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes. En conformité avec ces derniers et par la présente communication, il rend compte au Conseil des décisions prises dans ce cadre.

Arrêté :

Arrêté n°03/2016 du 30 mars 2016 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie à l'occasion du vide-grenier organisé par l'Association Sportive de Hunting le 22/05/16 ;

Arrêté n°04/2016 du 28 avril 2016 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie à l'occasion de la 49^{ème} Marche populaire Internationale organisée le 05/06/16 par le club « La coccinelle ».

Commandes - Dépenses :

Intervention de Malézieux pour pompage d'hydrocarbures et décapage suite à l'accident du 13/04/16 avril

Idéo Equipement – Demi-vasques pour le fleurissement :	1 533.00 € TTC
Sarl Nesler – Débroussaillage	1 200.00€ TTC

2. Détermination du loyer pour location de la salle de l'ancienne école maternelle

Après présentation de l'association Plant B, et sur proposition du Maire, le Conseil décide à l'unanimité et après en avoir débattu, **de mettre en location à l'association Plan B deux salles de l'ancienne classe de maternelle ainsi que les sanitaires qui seront utilisés par l'école Montessori qui ouvrira en septembre 2016.** La salle de Dojo continuera à être utilisée par les clubs sportifs.

Après discussion, le Conseil fixe à l'unanimité **le montant de la location à 716€ par mois, charges comprises.** Le contrat de location sera établi pour **un an renouvelable et révisable. Les trois premiers mois, le bâtiment est mis gratuitement à disposition.**

**COMMUNE DE HUNTING
SEANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2016**

3. Location du Dojo par l'ASH

Le Maire propose que **la salle de Dojo soit mise en location à l'Association Sportive de Hunting (ASH) qui sous-louera aux différents clubs utilisateurs.** Le montant sera défini ultérieurement.

Après en avoir débattu, la proposition est adoptée à :

13 voix pour

2 voix contre.

Fin de la séance à 21h10

PAYNON Cédric

FOUSSE Louis

COUILLAULT Béatrice

BONNET François

EVEN Christine

EL MOUAFAK Nadia

GERARDY P.-Paul

GUIRKINGER Sandra

LAUER Chantal

LECOMTE Michel

ROCK Nicolas

SADLER Jessica

TRONCA Nadine

WIBRATTE Olivier